

Logeurs solidaires

Les principales victimes de la pénurie du logement sont les personnes migrantes, en grande précarité ou encore les étudiants. Les structures destinées à ces personnes sont souvent saturées. Les autorités sont confrontées depuis **plusieurs années à des difficultés dans l'hébergement et la prise en charge des personnes dont elles ont la charge. Cet état de fait est la cause d'une pénurie** de logements à loyer modéré. Cette situation conduit à un paradoxe : plus une personne est pauvre, plus le loyer payé par les collectivités publiques est élevé ! On constate ainsi que le **logement d'une famille de quatre personnes à l'hôtel peut atteindre plus de 4000 francs par mois**, tandis que les logements privés dans des constructions dédiées aux services sociaux peuvent atteindre près de 1800 francs par mois pour un 2 pièces.

Une solution serait d'étudier l'utilité de développer des dispositifs basés sur les logeurs solidaires, en étudiant les avantages et les inconvénients de tels dispositifs, ainsi que les obstacles rencontrés et les pistes permettant d'y répondre. Il s'agit de personnes mettant à disposition une partie de leur logement, afin d'héberger, par exemple, un bénéficiaire de prestations sociales, un migrant ou un étudiant. Il existe en parallèle aux dispositifs existants une réserve potentielle chez des particuliers qui, pour diverses raisons, bénéficient d'une pièce supplémentaire, qui pourrait être rendue disponible, sans accentuer la pénurie. Cette solution n'entrerait pas en concurrence avec les dispositifs actuellement en place. Cette piste a aussi pour vertu des rencontres improbables, **le lien social et l'intégration des populations concernées. Il semble malheureusement que des** entraves réglementaires et liées au mode de calcul des prestations des assurances sociales soient rédhibitoires. Ainsi, un bénéficiaire des prestations complémentaires AVS qui souhaiterait mettre à disposition une pièce dans un dispositif de ce type se verrait intégralement retenu les indemnités concernées. Enfin, les critères de conformité des logements semblent parfois plus formels qu'adaptés aux situations concrètes.